

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, AUBRY, CHOQUET, KWAK, LENOBLE, DEFLERS, AUDIGER.

MMES BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, FERNANDES, DELAUTEL, DELAMARRE.

ABSENTS REPRESENTES : Mme BONNET par Mme BRUNET
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
Mme FLAGOTHIER par M. BOUREGETEAU
M. DEFLERS par M. AUDIGER

ABSENTE EXCUSEE : Mme HAQUET

ABSENTS : Mmes PILARDEAU, BAPAUME, N'KLO et M. BERTHELOT

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Tarifs de l'Espace Jeunesse
3. Aliénation de logement HLM
4. Déploiement d'une borne de recharge de véhicules électriques et hybrides « Mouv'Oise »
5. Admissions en non-valeur
6. Comptes de gestion du Percepteur commune - eau - assainissement
7. Etat de l'actif
8. Compte administratif 2016 Ville
9. Compte administratif 2016 Service Eau
10. Compte administratif 2016 Service Assainissement
11. Taux d'imposition communaux
12. Budget Primitif 2017 Ville
13. Budget Primitif 2017 Service Eau
14. Budget Primitif 2017 Service Assainissement

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice **DELAMARRE**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Tarifs de l'Espace Jeunesse

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de valider les tarifs des différentes actions mises en place par l'Espace Jeunesse pendant les vacances de printemps :

DU 10 AU 21 AVRIL 2017

- *Tarif à la journée*
 - Saint Justois : 2 €
 - Extérieur : 3 €

- *Sortie au Karting*
 - Saint Justois : 21 € + 2 € la journée soit 23 €
 - Extérieur : 35 € + 3 € la journée soit 38 €

- *Sortie au cinéma*
 - Saint Justois : 1 € + 2 € la journée soit 3 €
 - Extérieur : 1.80 € + 3 € la journée soit 4.80 €

- *Sortie piscine*
 - Saint Justois : 2.50 € + 2 € la journée soit 4.50 €
 - Extérieur : 4.50 € + 3 € la journée soit 7.50 €

- *Tournoi de poker (pour achat de lots)*
 - Saint Justois : 3 € + 2 € la journée soit 5 €
 - Extérieur : 3 € + 3 € la journée soit 6 €

- *Tarifs à la semaine*
 - Semaine 1
 - Saint Justois : 15 €
 - Extérieur : 25 €

 - Semaine 2
 - Saint Justois : 30 €
 - Extérieur : 50 €

VOTE : UNANIMITE

3. Aliénation de logement HLM

Conformément à l'article L.443-12 alinéa 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, il est proposé de se prononcer sur l'aliénation de 2 logements par l'OPAC situés 75 rue Mangin :

- Appartement n° 30 : type 5 - 79.60 m² - 84 000 €
- Appartement n° 33 : type 3 - 52.90 m² - 69 000 €

VOTE : UNANIMITE

4. Déploiement d'une borne de recharge de véhicules électriques et hybrides **« Mouv'Oise »**

M. DESMEDT explique que le projet « Mouv'Oise » porte sur le déploiement de 107 infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire du Syndicat d'Energie de l'Oise, dont 1 sur la commune de St Just en Chaussée.

Chaque borne est équipée de deux prises pour les voitures et de deux prises pour les 2 roues, permettant de recharger simultanément deux véhicules.

Le coût d'investissement est financé à 50% par l'ADEME et 25% par le Conseil Départemental. Le solde à charge est financé par le SE60 sur ses fonds propres.

Concernant les coûts de fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif seront assurés par le SE60. Les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité) évalués à 1 250 € TTC/an/borne, seront financés par la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place d'une borne de recharge de véhicules électriques et hybrides sur la commune.

VOTE : UNANIMITE

5. Admissions en non-valeur

Suite à la commission finances du 29 mars 2017, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les recettes impayées pour :

- Service EAU pour 7 555.54 €
- Service ASSAINISSEMENT pour 7 940.80 €

Cette présentation n'appelant aucune question, M. DESMEDT invite l'assemblée à voter.

VOTE : UNANIMITE

6. Comptes de gestion du Percepteur commune-eau-assainissement

M. DESMEDT demande de voter les comptes de gestion du Percepteur pour la commune ainsi que les services Eau et Assainissement qui constatent la concordance des comptes administratifs dressés par le service comptabilité de la ville.

VOTE : UNANIMITE

7. Etat de l'actif

M. DESMEDT invite le Conseil à voter l'état de l'actif 2016 Ville-Eau-Assainissement établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec la gestion municipale 2016 des biens desdits services.

VOTE : UNANIMITE

8. Compte administratif 2016 Ville

Suite à la Commission de Finances du 29 mars 2017, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine BOURGON, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2016 VILLE et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de 4 146 425.70 €
- En investissement : un déficit de 1 872 694.52 €
- En restes à réaliser dépenses : 1 352 695.48 €
- En restes à réaliser recettes : 380 185.00 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au BP 2017 pour 1 301 220.70 € soit une affectation de résultat de 2 845 205.00 €

VOTE :

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
 - 24 POUR - 2 ABSTENTIONS

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT
 - 2 POUR - 2 ABSTENTIONS

- SOLDE FONCTIONNEMENT
 - 24 POUR - 2 ABSTENTIONS

- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
 - UNANIMITÉ sauf :
CHAPITRE 20
 - Operation 419 : 24 POUR - 2 ABSTENTIONS
 - Opération 512 : 24 POUR - 2 CONTRE
 - Opération 527 : 24 POUR - 2 ABSTENTIONS

- TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
 - 24 POUR - 2 ABSTENTIONS

- RECETTES D'INVESTISSEMENT
 - 24 POUR - 2 ABSTENTIONS

- SOLDE INVESTISSEMENT
 - 24 POUR - 2 ABSTENTIONS

9. Compte administratif 2016 service Eau

Suite à la Commission de Finances du 29 mars 2017, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine BOURGON, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2016 EAU et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de 266 859.30 €
- En investissement : un excédent de 26 610.07 €
- En restes à réaliser dépenses : 4 104.40 €
- En restes à réaliser recettes : 60 000.00 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au BP 2017 pour 266 859,30 €.

VOTE :

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
 - 24 POUR - 2 ABSTENTIONS

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT
 - 24 POUR - 2 ABSTENTIONS

- SOLDE FONCTIONNEMENT
 - 24 POUR - 2 ABSTENTIONS

- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
 - 24 POUR - 2 ABSTENTIONS

- RECETTES D'INVESTISSEMENT
 - 24 POUR - 2 ABSTENTIONS

- SOLDE INVESTISSEMENT
 - 24 POUR - 2 ABSTENTIONS

10. Compte administratif 2016 service assainissement

Suite à la Commission de Finances du 29 mars 2017, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine BOURGON, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2016 ASSAINISSEMENT et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de 134 624.27 €
- En investissement : un excédent de 71 092.90 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au BP 2017 pour 134 624.27 €.

VOTE : UNANIMITE

11. Taux d'imposition communaux

M. DESMEDT réintègre l'assemblée et propose de voter en faveur d'une stabilité des taux d'imposition communaux à savoir :

- Taxe d'habitation : 16,76 %
- Taxe foncier bâti : 35,40 %
- Taxe foncier non bâti : 96,96 %

VOTE : 26 POUR - 2 ABSTENTIONS

12. Budget Primitif 2017 Ville

Suite à la Commission de Finances du 29 mars 2017, M. **DESMEDT** présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 VILLE dont la balance s'établit ainsi :

• Dépenses de fonctionnement	: 6 281 322.67 €
• Dépenses d'investissement	: 5 191 723.00 €

TOTAL DES DEPENSES	11 473 045.67 €
• Recettes de fonctionnement	: 7 735 465.70 €
• Recettes d'investissement	: 5 191 723.00 €

TOTAL DES RECETTES	12 927 188.70 €

VOTE :

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
 - 26 POUR - 2 ABSTENTIONS

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT
 - 26 POUR - 2 ABSTENTIONS

- SOLDE FONCTIONNEMENT
 - 26 POUR - 2 ABSTENTIONS

- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
UNANIMITÉ sauf :
CHAPITRE 20
 - Opération 200 : 26 POUR - 2 ABSTENTIONS
 - Opération 300 : 26 POUR - 2 ABSTENTIONS
 - Opération 400 : 26 POUR - 2 ABSTENTIONS
 - Opération 419 : 26 POUR - 2 ABSTENTIONS
 - Opération 512 : 26 POUR - 2 CONTRE

- TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
 - 26 POUR - 2 ABSTENTIONS

- RECETTES D'INVESTISSEMENT
 - 26 POUR - 2 ABSTENTIONS

- SOLDE INVESTISSEMENT
 - 26 POUR - 2 ABSTENTIONS

13. Budget Primitif 2017 Service Eau

Suite à la Commission de Finances du 29 mars 2017, M. DESMEDT présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 EAU dont la balance s'établit ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 702 139.00 €
- Dépenses d'investissement : 115 644.00 €

TOTAL DES DEPENSES 817 783.40 €

- Recettes de fonctionnement : 919 069.30 €
- Recettes d'investissement : 236 463.07 €

TOTAL DES RECETTES 1 155 532.37 €

VOTE :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
 - 26 POUR - 2 ABSTENTIONS
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT
 - 26 POUR - 2 ABSTENTIONS
- SOLDE FONCTIONNEMENT
 - 26 POUR - 2 ABSTENTIONS
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT
 - Opérations d'équipement : unanimité
 - Chapitre 16 : unanimité
 - Chapitre 040 : unanimité
- TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT
 - 26 POUR - 2 ABSTENTIONS
- RECETTES D'INVESTISSEMENT
 - TOTAL : Unanimité
- SOLDE INVESTISSEMENT
 - 26 POUR - 2 ABSTENTIONS

14. Budget Primitif 2017 Service Assainissement

Suite à la Commission de Finances du 29 mars 2017, M. DESMEDT présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 ASSAINISSEMENT dont la balance s'établit ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 514 009.00 €
- Dépenses d'investissement : 22 314.00 €

TOTAL DES DEPENSES 536 323.00 €

- Recettes de fonctionnement : 530 438.27 €
- Recettes d'investissement : 145 545.90 €

TOTAL DES RECETTES 675 984.17 €

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **BOURGETEAU** annonce que le poteau d'éclairage public pour le terrain de pétanque vient d'être installé.

Il rappelle que le Championnat de l'Oise Triplette de Pétanque aura lieu les 15 et 16 avril.

M. **DESMEDT** informe le conseil que l'association de pétanque a plu de 150 adhérents et dispose d'excellents résultats au niveau départemental.

M. **DUBOUIL** informe que :

- le réaménagement de la sente autour du gymnase est achevé
- les plaques en béton situées sur le Pont SNCF vont être renforcées puisqu'elles sont très régulièrement cassées par les camions qui roulent dessus
- la rue de la Sucrierie, derrière l'UTD, va être refaite entièrement au mois d'avril
- les travaux de la Rue de Breteuil sont terminés

M. **HAMOT** signale que depuis l'achèvement des travaux, la rue de Breteuil est très empruntée et les automobilistes roulent à vive allure.

M. **DESMEDT** rappelle que les travaux de cette sont très appréciés.

M. **DUBOUIL** indique que la semaine prochaine une nacelle sera présente devant l'église. En effet, Free qui envisage l'installation d'une antenne sur le monument effectuera des relevés afin de définir l'emplacement le mieux adapté.

M. **CONVERS** annonce que la commission scolaire se réunira en mai afin de statuer sur la répartition des effectifs au sein des écoles.

Par ailleurs, l'Inspectrice de l'Education Nationale a confirmé l'autorisation d'ouverture définitive de la classe de l'école Valentin Haüy à compter de septembre 2017.

M. **CHOQUET** informe que le conseil d'administration du collège s'est réuni, mardi dernier, pour le vote du budget. Il informe que les effectifs sont en légère baisse mais cela devrait être provisoire au vu des effectifs actuels dans les écoles primaires.

Le collège a pour projet de réaménager les entrées et sorties du bâtiment afin de renforcer la sécurité. Ces travaux relèvent du Conseil Départemental.

M. **LENOBLE** signale que des déchets sont déposés, régulièrement, au pied des Points d'Apports Volontaires situés à côté du cimetière.

M. **DESMEDT** répond que malheureusement cela relève d'incivilités que la Communauté de Communes du Plateau Picard fera le nécessaire pour améliorer la situation.

M. **AUDIGER** rappelle que lors du Conseil Municipal du 10 février dernier M. **RAUZIER** a alerté sur le problème d'affichage des sociétés privées. Depuis, le problème de pollution visuelle n'est pas résolu, notamment au feu rouge du collège ou encore dans la ZI Nord. Il déplore le fait que les règles d'affichage ne soient pas respectées.

M. **DESMEDT** répond que ce problème constitue un véritable conflit avec les commerçants. Les panneaux ont été décrochés mais les entreprises n'ont pas tenu compte des observations et en ont remis. Elles exercent du chantage à l'emploi en expliquant que si aucune publicité ne peut être faite leur activité baissera.

Néanmoins, M. **DESMEDT** est toujours sensible au dynamisme des entreprises à partir du moment où elles respectent la loi en vigueur.

Mme **BAPAUME** signale que les entreprises payent leurs impôts à la commune, il est donc nécessaire que la ville soutienne ses entreprises.

M. **AUDIGER** répond qu'il faut simplement respecter les emplacements mis à disposition.

M. **AUDIGER** indique que la plaque du panneau d'affichage au niveau du Rossignol, est enlevée depuis plus de six mois.

M. **DESMEDT** répond que ce sera signalé aux services techniques. Il informe que deux panneaux d'affichage seront installés prochainement.

Par ailleurs, M. **AUDIGER** rappelle que l'affichage à caractère politique sur les transformateurs est interdit, ce que M. **DESMEDT** confirme.

M. **DESMEDT** ainsi que M. **AUDIGER** adressent leurs félicitations à la nouvelle Présidente de l'école de Musique, Angélique **DELAUTEL**.

M. **AUDIGER** informe que la délégation malienne n'a pas obtenue ses visas, en conséquence toutes les manifestations ont été annulées.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 21h00.

